



Vœux présentés par les élus CFTC Insee

en Comité Technique Local Paca du 10 mars 2016

Vœu n°1

*Concernant le déménagement du Pôle E doré, les élus CFTC demandent que les préconisations exprimées par le chef de pôle dans sa note 2016/142/SED soient mises en œuvre et les réponses aux interrogations des agents rapidement apportées.
De plus lors de l'affectation des bureaux il conviendra de prévoir le lieu d'installation du poste en libre service.*

Vœu n°2

Concernant la fusion des équipes RP/SIG les élus CFTC portent la demande d'une douzaine d'agents concernés et qui attendent des réponses sur les points suivants :

- *cartographie des 4 territoires envisagés*
- *nomination au 1^{er} tour de la campagne de mobilité des responsables de ces territoires*
- *nombre de postes ouverts*
- *planification et agencement des bureaux*

Afin de mener au mieux cette fusion, nous sollicitons les représentants siégeant en CHSCT afin qu'il saisissent cette instance pour organiser une visite des locaux impactés par cette fusion

Vœu n°3

Concernant les enquêteurs, les élus CFTC demandent que :

- *le planning des congés qui leur est demandé en début d'année soit rapidement validé et communiqué aux intéressés, par écrit*
- *toutes les solutions soient envisagées afin que plus aucun enquêteur ne dispose d'une quotité inférieure à 40 %*

Les élus CFTC en CTL Paca

Compte-rendu du CTL Paca du 10 mars 2016

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADJOINT DE SÉANCE

Stephan Fesquet (CFTC) assure la fonction de secrétaire adjoint.

VALIDATION DES COMPTES RENDUS DES 2 ET 16 DÉCEMBRE 2015

Les CTL des 2 et 16 décembre sont des CTL reprogrammés en application de l'article 10 du règlement intérieur du CTL de l'INSEE PACA, faute de quorum autorisant la tenue des CTL programmés respectivement les 25 novembre et 1^{er} décembre 2015,

Les élus CGT-SUD-FO demandent que deux documents, qu'ils présentent comme des déclarations lues lors de ces CTL des 2 et 16 décembre 2015, soient annexées aux comptes-rendus, Le directeur régional rejette cette demande, au motif que ces documents ont fait l'objet d'une communication le 25 novembre pour le premier, le 1^{er} décembre pour la seconde, donc hors CTL ; par ailleurs, seul le premier document a fait l'objet d'une communication orale face au directeur régional. Le directeur régional accepte néanmoins que ces documents soient annexés au compte-rendu du présent CTL.

A la suite de cet échange, il est procédé à un vote pour chacune des propositions de comptes-rendu :

* Compte rendu du CTL du 2 décembre

Le vote de validation de ce compte rendu donne 2 voix pour (élus CFTC) et 4 voix contre (élus CGT-SUD-FO). Le compte rendu est donc validé.

* Compte rendu du CTL du 16 décembre

Le vote de validation de ce compte rendu donne 2 voix pour (élus CFTC) et 4 voix contre (élus CGT-SUD-FO). Le compte rendu est donc validé.

Compte tenu que le vote n'est pas unanimement contre, l'administration n'est pas tenue de représenter les deux propositions de compte-rendu, le Secrétariat général sera sollicité pour un avis sur la suite à donner à ces deux votes.

PRESTATION D'ERGONOMIE RP-SIG

En introduction, le directeur précise que le projet de fusion des unités RP et SIG a débuté il y a plus d'un an et que ce projet est mené avec rigueur et l'implication des agents concernés.

Le chef de SES fait un point détaillé sur le déroulement du projet :

* Initialisation du projet suite à la note de la DG du 17/10/2014 avec la présentation du projet aux agents. La cible fixée pour la mise en place opérationnelle de la nouvelle organisation est fixée au 1^{er} septembre 2016 tout en garantissant le maintien de la continuité de service et la cohérence avec les projets Homère et Rorcal.

* La méthode retenue est basée sur une démarche participative accompagnée de la mise en place de comités de pilotage et de suivi ainsi que de groupes de travail. Des réunions d'information, d'échanges et de validation sont mises en place tout au long de l'avancement des réflexions. Enfin, un espace partagé permet aux agents de prendre connaissance de tous les informations écrites relatives à ce projet.

* La réalisation d'un planning accompagné d'une feuille de route permet de se situer par rapport à ce qui a été fait et le reste à faire tout au long de l'avancement du projet.

* Pour un maximum d'efficacité, la prestation ergonomie a été réalisée alors que l'analyse de l'existant était terminée et que la réflexion sur le projet est bien avancée. Cette prestation a pour but de recueillir des informations sur le projet, des remarques sur les choix déjà faits et des apports pour la suite du projet, de permettre d'accompagner le changement d'une façon optimale. L'étude menée dans le cadre de cette prestation ergonomie a permis d'obtenir un regard extérieur sur l'existant et sur l'organisation actuelle du travail (organisation spatiale des bureaux, ergonomie des postes de travail, ...).

Les élus CFTC demandent la mise en place d'écrans informatiques doubles et de caractéristiques identiques pour les agents de l'unité SIG comme cela a été fait pour les agents du RP et conformément aux recommandations nationales. Le chef de SAR répond que cette demande a déjà été prise en compte.

Les élus CFTC demandent si les modules de formation sur l'accompagnement du changement envisagés sont opérationnels car, jusqu'à ce jour, aucune des Dr impactées par une telle fusion n'y a eu recours.

Le chef de SES répond que certains modules pré-existants seront à adapter

Suite à une discussion sur le contenu des projets de fiches de poste de la future unité RP, l'ensemble des élus demande à être destinataire de ces fiches de poste. Le directeur répond favorablement à cette demande en s'engageant à faire parvenir l'ensemble des fiches de poste de la campagne aux représentants du personnel avant leur diffusion.

Les élus CFTC alertent la Direction sur la nécessité de bien distinguer les fiches de postes suivant que le recrutement se fait sur un profil B ou B/C pour les assistants de gestion

Les élus CGT-SUD-FO jugent que la mobilité de cadres A auraient dû être repoussée d'une année, après la mise en place de la nouvelle division, de façon à minimiser les risques dus au changement et de mieux garantir la continuité de service. Ils alertent plus généralement sur le risque de perte de compétences et de savoirs qu'il y aurait à renouveler l'effectif des deux divisions à la faveur de la prochaine campagne de mobilité interne. Il faut au contraire garantir aux agents qu'ils pourront rester au sein de la nouvelle division s'ils le souhaitent. Le directeur répond que le risque concernant la mobilité des cadres A a bien été pris en compte ; c'est ce qui a justifié de faire en sorte que leurs affectations puissent être obtenues dès le premier tour, afin d'anticiper et d'accélérer leur prise de poste. Le chef de SES précise que les travaux sur le plan de formation vont débuter dès le mois d'avril et que le transfert des connaissances débutera aussi à cette date. Les mises en place de Plans Individuels de Formation, d'un plan de formation sur plusieurs années et de monitorats permettront de réaliser une acquisition progressive de compétences avec une synergie entre les agents des équipes RP et SIG.

Dans le cadre de la campagne de mobilité interne, les élus CGT-SUD-FO demandent à ce que les agents des unités RP et SIG soient prioritaires sur les postes ouverts au sein de la division. Le directeur répond qu'une règle de priorité sera définie, sans s'engager à ce stade sur sa formulation, qui doit encore être réfléchie.

Les élus CGT-SUD-FO demandent que l'organisation de la campagne de mobilité interne soit modifiée, avec un tour préliminaire destiné à l'affectation des responsables d'unité territoriale, de façon à ce que les agents puissent ensuite se positionner sur les postes offerts au sein de la nouvelle division en connaissant les responsables d'unités et le territoire qui leur est affecté. Le directeur régional comprend la demande que les préférences des agents soient prises en compte pour la constitution des unités territoriales. Il juge cependant qu'il est parfaitement possible de répondre à cette demande dans le cadre d'une discussion interne à la division, sans avoir à modifier artificiellement pour cela l'organisation de la campagne de mobilité.

Suite à ces échanges, il est procédé au vote des vœux :

vœu N° 1

Les élus CGT-SUD-FO se prononcent pour que les territoires soient définis avant la mobilité et que les superviseurs qui connaissent « le terrain », soient consultés sur ces découpages.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

vœu N° 2

Les élus CGT-SUD-FO se prononcent pour que les responsables territoriaux soient nommés lors du 1^{er} tour de la campagne de mobilité.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

vœu N° 3

Les élus CGT-SUD-FO se prononcent pour que les agents candidats à la campagne de mobilité, soient informés du nom des responsables territoriaux et des territoires qui leur sont affectés. Les agents en poste, au RP ou à SIG actuellement, doivent être prioritaires comme le prévoit « MAIOL accompagnement aux changements » du 1^{er} mars 2016. La campagne de mobilité pourrait être organisée en 3 tours.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

vœu N° 4

Les élus CGT-SUD-FO se prononcent pour que le descriptif des fiches de postes liste les tâches de manière exhaustive (supervision, manutention des cartons...)

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

vœu N° 5

Les élus CGT-SUD-FO se prononcent pour que le calendrier précis de la fusion soit communiqué à tous les agents de la DR et aux élus du CTL, le plus rapidement possible.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

vœu N° 6

Les élus CGT-SUD-FO se prononcent pour que les agents affectés dans les divisions RP et SIG et susceptibles de prendre leur retraite dans les deux ans, puissent rester sur leur poste actuel y compris en surnombre.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

vœu N° 7

Les élus CGT-SUD-FO se prononcent pour que l'ergonome du ministère soit sollicité avant tout aménagement des locaux.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

vœu N° 8

Les élus CGT-SUD-FO se prononcent pour que soit communiqué aux élus, le montant du budget alloué aux travaux de déménagement/aménagement. Réponse de la direction en séance : 25000 euros tout compris.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

vœu N° 9

Les élus CGT-SUD-FO se prononcent pour que les agents concernés par le déménagement/aménagement soient associés aux décisions.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

vœu N° 10

Les élus CGT-SUD-FO demandent l'embauche de vacataires après la fin de la collecte afin d'alléger les manutentions pour les agents en poste.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

vœu N° 11

Concernant la fusion des équipes RP/SIG, les élus CFTC portent la demande d'une douzaine d'agents concernés et qui attendent des réponses sur les points suivants :

- cartographie des 4 territoires envisagés
- nomination au 1^{er} tour de la campagne de mobilité des responsables de ces territoires
- planification et agencement des bureaux

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

POINT ENQUÊTEURS

Le chef de SES apporte des compléments sur les mouvements des enquêteurs à partir du document qui a été fourni dans le cadre de la préparation de ce CTL.

Le chef de SES précise, qu'à ce jour, plus aucun enquêteur en PACA ne dispose d'une quotité inférieure à 40 %.

Les élus CGT-SUD-FO demandent à être informés des dates de départ à la retraite des enquêteurs dès que l'administration en a connaissance. Après avis du chef de SES, le directeur régional répond favorablement à cette demande.

Les élus CGT-SUD-FO demandent à être informés au fil de l'eau des recrutements d'enquêteurs en non pas trimestriellement. Après avis du chef de SES, le directeur régional répond favorablement à cette demande.

vœu N° 12

Concernant les enquêteurs, les élus CFTC demandent que toutes les solutions soient envisagées afin que plus aucun enquêteur ne dispose d'une quotité inférieure à 40 %

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

POINT DIVERS

Les élus CGT-SUD-FO demandent à ce que l'ouverture du portillon d'accès à Menpenti soit commandée de l'intérieur par un bouton et non par badge comme il l'a été envisagé. Le chef de SAR répond que le bouton actuel restera en place et sera protégé par un cache ne permettant pas son accès depuis l'extérieur.

Les élus CGT-SUD-FO informent l'administration du besoin en casque téléphonique pour les agents de Sirène qui assurent la permanence téléphonique. En l'absence d'informations sur le sujet, le chef de SAR souhaite que le besoin lui soit exprimé.

Les élus de la CGT-SUD-FO mentionnent que des agents souhaiteraient pouvoir bénéficier de l'affichage du numéro de l'appelant sur leur poste téléphonique. Le chef de SAR s'engage à étudier les faisabilités techniques et financières de cette demande.

Post réunion : la DRI possède quelques téléphones à afficheur. Les agents qui souhaitent disposer de ce type de poste téléphonique sont invités à en faire la demande auprès de la DRI avec l'avis du chef de service (le nombre de téléphones disponibles étant faible).

Les élus CGT-SUD-FO demandent l'avenir du local dédié à la réponse téléphonique Sirène. Le chef de SAR répond que l'unité Sirène a déclaré ne plus utiliser le local pour la réponse téléphonique. Il va donc être transformé pour accueillir, dès la fin du mois de mars et dans un premier temps, un stagiaire de Sirène. Dans un second temps, il est envisagé de l'affecter à un agent de la DRI.

Les élus CFTCen CTL Paca

Stéphan Fesquet
Jean Noel Pauly
Gisèle Lahi
Irène Naudy-Fesquet